



Les élections sénatoriales du 28 septembre 2014

Pierre Martin

► To cite this version:

| Pierre Martin. Les élections sénatoriales du 28 septembre 2014. 2014. <hal-01079600>

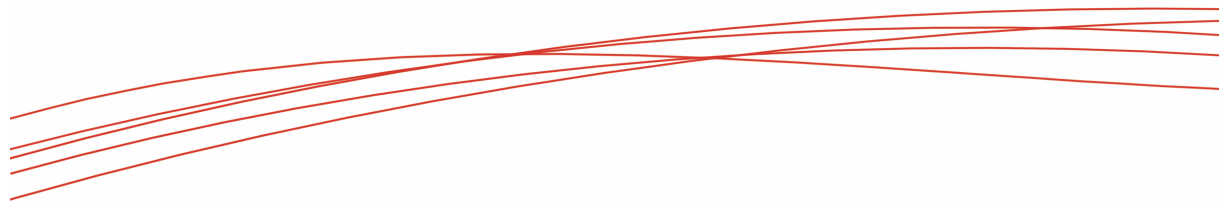
HAL Id: hal-01079600

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-01079600>

Submitted on 3 Nov 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Sciences Po Grenoble
working paper n. 28

Les élections sénatoriales du 28 septembre 2014

Pierre Martin, CNRS, FNSP, PACTE

November 2014

Partners //



Séminaire du GEP 13 octobre 2014

Groupe élections et partis PACTE-IEP de Grenoble

Les élections sénatoriales du 28 septembre 2014

Le renouvellement de la moitié du Sénat le 28 septembre 2014 a été marqué par une lourde défaite de la gauche, la reconquête de la majorité par la droite, Gérard Larcher (UMP) retrouvant la Présidence qu'il avait perdue en 2011, et l'entrée du Front national au palais du Luxembourg.

179 sièges sénatoriaux sur 348 étaient renouvelables le 28 septembre 2014 : 178 de la moitié renouvelable comprenant les départements métropolitains 1 à 36 (ancienne série A de l'Ain à l'Indre, renouvelable en 2008) puis de 67 à 90 sauf 75, 77 et 78 (ancienne série C du Bas Rhin au Territoire de Belfort sauf la région parisienne, renouvelable en 2004) ainsi que la Guyane, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Wallis-et-Futuna, la Polynésie et 6 sièges des Français de l'étranger, auxquels s'ajoutait une élection partielle en Mayenne.

Les sénateurs sont élus pour 6 ans par des grands électeurs, pour l'essentiel représentant les communes, dans le cadre des départements. Dans les départements à un ou deux sièges, l'élection a lieu au scrutin majoritaire à deux tours avec candidatures individuelles et dans les départements à 3 sièges et plus, à la représentation proportionnelle de liste. Le gouvernement Ayrault, par la loi du 2 août 2013, a modifié le corps électoral du Sénat en améliorant la représentation des communes de plus de 30.000h avec 1 délégué supplémentaire par tranche de 800 habitants contre 1000 précédemment ainsi que les règles d'élection en réintroduisant la représentation proportionnelle dans l'élection des sénateurs dans les départements à 3 sièges. Cette disposition, introduite par la gauche sous le gouvernement Jospin avait été supprimée par la droite en 2003 sous le gouvernement Raffarin en même temps que la réforme introduisant progressivement le renouvellement par moitié et le mandat de 6 ans (au lieu de 9 ans précédemment avec renouvellement par tiers). Cette

modification du mode de scrutin est importante car elle concerne 17 départements de cette série représentant 51 sièges sur les 178 et fait passer la proportion des sièges pourvus au scrutin proportionnel de 38 % à 67 %.

Cette élection s'annonçait difficile pour la gauche, majoritaire au Sénat depuis 2011. Les élections municipales de mars 2014 avaient été particulièrement mauvaises pour la gauche, conséquence de son impopularité record depuis son retour au pouvoir national en 2012. Or ces élections déterminent pour l'essentiel la composition politique du corps électoral sénatorial. De plus, les candidats socialistes subissaient l'impopularité auprès des élus locaux de la réforme territoriale, des baisses de dotations pour les collectivités locales et des difficultés de mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Enfin, la gauche majoritaire depuis 2011 au Sénat, pour la première fois sous la Cinquième République, n'avait pas fait la preuve de son utilité ni de son efficacité, se divisant sur de nombreux textes du gouvernement Ayrault, les communistes ou les radicaux votant parfois avec l'opposition de droite.

L'offre électorale

La progression du nombre de candidatures, 9,6 par sièges contre 8,1 en 2011, résulte pour l'essentiel d'une division un peu plus forte de la gauche et de la droite ainsi que d'une plus forte présence du Front national. A gauche, le PS n'avait conclu un accord national qu'avec le PRG, son seul partenaire gouvernemental. Contrairement à 2011, aucun accord n'a été conclu avec EELV qui n'avait aucun sortant renouvelable ; et le Parti communiste, n'ayant pas souhaité un accord national, a négocié certains accords locaux avec les socialistes aboutissant à des listes d'union dans les Côtes-d'Armor et la Somme. Au total, sur les 59 départements métropolitains, le Front de gauche est présent en candidatures autonomes dans 36, contre 30 en 2004-2008, EELV dans 30 contre 26 en 2004-2008, le PS étant présent seul ou en alliance dans tous les départements sauf dans le Tarn-et-Garonne, où il soutenait le PRG, et les deux Corses. A droite l'UMP et les centristes de l'UDI se sont efforcés d'organiser les candidatures, en listes d'union ou en listes séparées, le plus efficacement possible. Dans plusieurs départements à la proportionnelle l'UMP n'a pas pu ou pas voulu empêcher un détournement de la règle de parité par la présentation simultanée de plusieurs listes dirigées par des hommes et ne visant chacune qu'un siège (Sarthe et Vaucluse notamment). Au centre, le MoDem a été présent de manière indépendante dans 6 départements. Le Front national a été présent dans tous les départements métropolitains, souvent avec un seul candidat dans les départements à deux sièges. On observe aussi la

présence nouvelle de candidatures DLR (Debout la République) dans 19 départements. Les indépendantistes ou régionalistes ont été présent en Corse et en Bretagne (Côtes-d'Armor et Finistère).

Les résultats

En France métropolitaine, les résultats en voix dans les 29 départements à la proportionnelle et ceux du premier tour dans les 30 départements au scrutin majoritaire ont marqué un très net recul de la gauche sur 2004 ou 2008. Elle recule en pourcentage dans 54 départements sur 59 dont 25 de plus de 10 points. L'ampleur de ce recul indique que, comme pour la droite en 2008 et 2011, la gauche n'a pas seulement été victime de sa défaite municipale, mais aussi d'un vote sanction chez les élus de communes rurales. Au niveau des partis, le PCF (Front de gauche) obtient son meilleur résultat dans La Haute-Vienne (20 %), mais n'atteint ou ne dépasse 5 % que dans 20 départements dont 10 % dans 7 d'entre eux. Il recule dans 29 départements et progresse dans 13. Ces résultats indiquent la poursuite du déclin de son implantation municipale en partie compensée par un vote sanction à gauche contre le gouvernement socialiste. Le Parti de gauche présent dans quatre départements (Ariège, Aude, Hérault, Tarn) fait son maximum, 5 %, dans l'Ariège. L'implantation électorale sénatoriale d'EELV reste faible, avec un maximum de 7,4 % en Ille-et-Vilaine et des résultats qui dépassent 5 % dans seulement 7 départements. Mais, comme aux municipales de mars, c'est le seul parti de gauche qui progresse : parmi les 34 départements où la comparaison était possible ses résultats sont en progression dans 19, en recul dans 12 et stables dans 3. Pour le PS, le recul est général, avec des résistances ou des progressions dans 8 départements seulement (Charente, Gard, Calvados, Gers, Mayenne, Savoie, Deux-Sèvres, Vaucluse). Les listes PS sont nettement devancées par des listes dissidentes dans les Bouches-du-Rhône (30,1 % contre 9,7 %) et dans la Haute-Savoie (12,5 % contre 3,4 %). Le PRG recule très fortement dans le Tarn-et-Garonne, où il est victime de la dissidence du sortant Yvon Collin. Dans l'Eure-et-Loir une liste dissidente socialiste lui coûte un siège. Le Mouvement Républicain et Citoyen s'effondre à Belfort avec 15,5 % contre 36,5 % en 2008 pour Jean-Pierre Chevènement qui ne se représentait pas. Nouvelle Donne (2 listes) et le Mouvement Unitaire et Progressiste de Robert Hue (une liste) obtiennent des résultats insignifiants (1 % au plus).

La droite UMP-UDI-DVD est la grande bénéficiaire du fort recul en voix de la gauche mais est aussi la principale victime de la poussée du FN. C'est pourquoi l'ensemble de la

droite et du centre progresse en pourcentages de voix dans 45 départements sur 59 en métropole et recule dans 14, principalement là où la poussée du FN est la plus marquée et/ou le recul de la gauche ne le compensait pas, comme en PACA et dans certains départements du Nord et de l'Est (Aisne, Aube, Bas-Rhin, Rhône). La poussée en voix du FN est sans précédent à ce type d'élection. Il progresse partout en métropole et souvent fortement. Alors qu'il n'atteignait nulle part 5 % dans ces départements lors du renouvellement précédent, il atteint cette barre dans 15 avec plus de 10 % dans 3 (Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse) dont 19 % dans le Var. C'est dans les départements du Midi méditerranéen que les résultats sont les plus importants avec ceux du Nord et de l'Est industriel (Aisne, Ardennes, Seine-Maritime, Bas Rhin) et certains du Sud-Ouest (Ariège, Tarn, Tarn-et-Garonne). On retrouve ici la géographie électorale habituelle du FN. L'ampleur de cette progression généralisée dépasse largement les seuls grands électeurs FN et indique que celui-ci a su attirer de nombreuses voix d'élus divers droite ou sans étiquette habituellement proches de la droite modérée. Les autres candidats d'extrême droite n'obtiennent que des résultats très faibles (Aude, Bouches-du-Rhône, Hérault) ne dépassant les 1 % que dans le Vaucluse (8,5 %) ou la liste de Jacques Bompard est en recul sur 2004 et devancée par celle du FN. Les listes souverainistes de DLR sont marginalisées atteignant 1 % dans 9 départements avec des maxima dans l'Yonne (2,5 %) et la Haute-Vienne (2,2 %). Au centre, le MoDem obtient ses meilleurs résultats dans l'Indre (29,5 %), les Côtes-d'Armor (20,1 %) et la Charente-Maritime (14,1 %) avec des candidats bien implantés, mais qui sont insuffisants pour obtenir un siège.

Parmi les autres listes, on doit noter, dans la suite de la conquête de Bastia aux municipales de mars, le fort score des régionalistes et indépendantistes en Haute-Corse (23,6 %) où la droite recule. Dans le Finistère la liste des Bonnets rouges obtient 5,5 %.

En France métropolitaine, sur les 113 sièges en jeu dans les 29 départements au scrutin proportionnel, la gauche en obtient 40 (PS 33, PC 2, PRG 1, DVG 4) et la droite 73 (UMP 50, UDI 14, DVD 7, FN 2), soit une perte de 6 pour la gauche dont 4 vers la droite modérée et le centre et 2 vers le FN, dans le Var et les Bouches-du-Rhône, qui fait ainsi son entrée au Sénat.

Dans les 30 départements au scrutin majoritaire, 24 des 53 sièges ayant été pourvus dès le premier tour, 18 pour la droite (UMP 14, UDI 3, DVD 1) et 6 pour la gauche (PS 4, PRG 1, DVG 1), 29 sièges restaient en ballotage. Les résultats du second tour ont confirmé les dynamiques du premier avec 19 sièges pour la droite (UMP 14, UDI 3, DVD 2) et 10 pour la

gauche (PS 9, DVG 1). Globalement entre les deux tours, la discipline a joué dans les deux camps. Les divisions internes à la droite lui ont coûté un siège dans les Alpes-de-Haute-Provence (maintien DVD contre UMP), mais celle de la gauche lui en ont coûté autant dans la Haute-Vienne (maintien FG contre PS). On doit remarquer que l'UDI a été plus rassembleuse que l'UMP, obtenant 4 sièges dans des départements (Cantal, Gers, Tarn, Haute-Vienne) à deux sièges où des grands électeurs ont panaché avec un candidat de gauche élu contre aucun pour l'UMP. Au total, au scrutin majoritaire la gauche obtient 16 sièges (PS 13, PRG 1, DVG 2) et la droite 37 (UMP 28, UDI 6, DVD 3). Dans ces départements la défaite de la gauche est très lourde, elle perd 15 de ses 31 sièges sortant au profit de la droite UMP-UDI-DVD qui passe de 22 à 37 sièges.

Sur l'ensemble des 166 sièges métropolitains renouvelables, la gauche en obtient 56 (PS 46, PC 2, PRG 2, DVG 6) et la droite 110 (UMP 78, UDI, 20, DVD 10, FN 2). La gauche perd 21 sièges dont 19 au profit de la droite modérée et 2 pour le FN.

A gauche la défaite est lourde pour les socialistes qui perdent 19 de leurs 58 sièges sortants mais en gagnent 7, six sur la droite et un sur le PRG (Gers). On doit en particulier noter la perte des deux sièges de la Corrèze et la défaite de Bernard Combes, conseiller à l'Elysée et maire de Tulle qui constitue un désaveu pour François Hollande, ainsi que celle de l'ancien ministre Thierry Repentin en Savoie. Le Parti communiste qui perd 3 de ses 5 sièges renouvelables et surtout le PRG qui en perd 5 sur 7 dont ceux de son Président, Jean-Michel Baylet dans le Tarn-et-Garonne et de l'ancienne ministre Anne-Marie Escoffier dans l'Aveyron, ne sont pas vraiment à meilleure enseigne ainsi que le MRC qui perd son unique siège de Belfort. Les DVG perdent 4 de leurs 7 sièges sortants mais en gagnent 4. Leurs sièges perdus le sont par des proches du PS ou du PRG alors que 3 des 4 gagnés le sont par des dissidents aux dépens du PS dans les Bouches-du-Rhône et du PRG dans le Tarn-et-Garonne. EELV n'obtient aucun siège mais n'en avait aucun de renouvelable.

A droite, l'UMP progresse de 6 sièges, cédant 12 de ses 72 sièges renouvelables mais en gagnant 18, l'UDI de 5 (+ 8 et - 3) passant de 15 à 20, les DVD de 8 passant de 2 à 10 et le FN de 2. Ces assez forts mouvements en sièges au sein de la droite et du centre s'expliquent par les forts gains aux dépens de la gauche mais aussi par des échanges au sein de la droite, notamment entre UMP et UDI. De plus, une partie des élus DVD sont des UMP dissidents dont la candidature a été plus ou moins tolérée. Parmi les nouveaux élus de droite on doit remarquer l'ancien ministre François Baroin (UMP), député maire de Troyes et très probable

futur président de l'association des maires de France. Le Modem qui n'avait aucun sortant n'a aucun élu et s'est maintenu au second tour contre l'UMP dans l'Indre.

En Outre-mer, la stabilité a été la règle entre la gauche et la droite. Sur les 7 sièges en jeu, tous au scrutin majoritaire, la gauche en obtient 3 et la droite 4. Les DVG conservent les deux sièges de Guyane au profit du PSG (le PS guyanais) et prennent celui de Saint-Martin à l'UMP. Celle-ci conserve Saint-Barthélemy et Wallis-et-Futuna alors que les DVD (le Tahoera de Gaston Flosse) obtiennent les deux sièges de la Polynésie, prenant celui des indépendantistes proches de la gauche. Sur les 6 sièges renouvelables des Français de l'étranger, le PS conserve ses deux sièges et l'UMP en obtient 2, en perdant 2, un vers l'UDI et un autre vers les DVD.

Au total, sur les 179 sièges renouvelables (tableau I France entière), la gauche en obtient 61 (PS 48 - 12, PC 2 - 3, PRG 2 - 5, MRC 0 - 1, EELV 0 =, DVG 9 =) contre 82 sortants et en perd 21 au profit de la droite qui passe de 97 à 118 (UMP 82 + 3, UDI 21 + 6, DVD 13 + 10, FN 2 + 2). A droite l'UDI paraît comme le principal bénéficiaire mais un plus grand nombre de DVD sont proches de l'UMP. Ces résultats permettent à la droite et au centre droit (UMP-UDI-Modem-DVD) de retrouver la majorité au Sénat avec 190 sièges sur 348 (contre 156 pour la gauche et 2 au FN), qu'ils avaient perdue au profit de la gauche en 2011.

L'effet du changement de mode de scrutin dans les départements à 3 sièges

Comme nous allons le voir, cet effet est considérable. Pour cela il faut distinguer les évolutions en sièges sur trois groupes de départements métropolitains (tableau II). Le premier groupe comprend les 30 départements au scrutin majoritaire, le second groupe est formé par les 12 départements à 4 sièges et plus, qui votaient déjà à la proportionnelle au scrutin précédent (2004 ou 2008) et le troisième par les 17 départements à 3 sièges passés à la proportionnelle en 2014 alors qu'ils avaient voté au scrutin majoritaire au scrutin précédent (2004 ou 2008). Étant donné la forte différence d'évolution en sièges pour la gauche entre le groupe III où elle se maintient et son net recul dans les deux autres groupes, où le mode de scrutin n'a pas changé, l'hypothèse d'un fort impact en sièges du changement de mode de scrutin doit être envisagée. Remarquons tout d'abord que le recul nettement plus fort de la gauche dans le groupe I que dans le groupe II est conforme avec ce que savons de l'effet d'amplification des évolutions en voix sur les évolutions en sièges dans le scrutin majoritaire. Par ailleurs, le passage d'un scrutin majoritaire à un scrutin proportionnel dans les

départements à 3 sièges a pour premier effet, à influence électorale constante, de permettre au camp minoritaire d'espérer obtenir un siège contre aucun précédemment. Mais de plus, dans une élection avec un fort recul de la gauche, ce changement de mode de scrutin va lui permettre de limiter les dégâts en sièges dans les départements où elle était majoritaire et où elle devient minoritaire. Pour évaluer cet impact du changement de mode de scrutin il faut estimer ce qu'aurait été le résultat en sièges dans ces 17 départements si le scrutin majoritaire avait été maintenu. Cette estimation basée sur les résultats des votes du 28 septembre sur les listes nous conduit, compte-tenu des effets de possibles panachages là où le rapport de forces gauche/droite a été serré, à un solde négatif pour la gauche d'environ 10 sièges, la gauche gagnant un siège dans les Côtes-d'Armor où elle est restée majoritaire et en perdant 11 ailleurs. L'effet est ainsi massif, la gauche se serait retrouvée avec seulement 6 sièges contre 16 actuellement, avec 1 de plus dans les Côtes d'Armor, le seul de ces 17 départements où elle est majoritaire, et en perdant 11 ailleurs. On doit noter que l'ensemble de ces évolutions ne concernerait que le PS à gauche. Il a été le seul bénéficiaire des 10 sièges de plus que la réforme a donnés à la gauche. Sans cette réforme la gauche n'aurait eu que 51 sièges dont 38 PS au lieu de 61 et 48.

Le fait que le PS soit le grand bénéficiaire d'une réforme qu'il a effectuée ne signifie nullement que cette réforme n'est pas justifiée. Elle aboutit à une meilleure représentation des forces politiques au Sénat en rétablissant une disposition de la réforme de 1998 supprimée par le gouvernement Raffarin en 2003. Mais il faut tenir compte de cette réforme pour mesurer l'ampleur réelle de la défaite de la gauche en 2014.

A l'occasion de ce renouvellement de moitié le Sénat a poursuivi sa lente féminisation, avec 87 femmes (25 %) et 261 hommes (75 %) sur 348 sénateurs, contre 80 (23 %) et 268 (77 %) auparavant. Cette modeste progression du nombre de femmes (+ 7) est uniquement due à l'extension de la proportionnelle : + 8 dans les départements à 3 sièges et – 1 dans les autres où le mode de scrutin n'a pas changé.

L'élection du Président du Sénat

Après avoir largement gagné le vote au sein du groupe UMP avec 80 voix contre 56 à Jean-Pierre Raffarin, ancien Premier ministre et 7 à Philippe Marini, président sortant de la commission des finances, Gérard Larcher a été élu président du Sénat au second tour par 194 voix contre 124 au socialiste Didier Guillaume et 18 à la communiste Éliane Assassi, en bénéficiant du désistement du candidat centriste François Zocchetto. Au premier tour Gérard

Larcher avait obtenu 145 voix, Didier Guillaume 112, François Zocchetto 45, Éliane Assassi 18, Jacques Mézard (PRG RDSE) 13, Jean-Vincent Placé (EELV) 10 et Nathalie Goulet (centriste), dont la candidature avait été retirée pour celle de François Zocchetto, 1. Cette primaire au sein du groupe UMP, comme l'élection du président du groupe où le filloniste Bruno Retailleau a nettement battu le sarkoziste Roger Karoutchi, par 79 voix contre 39 et 25 pour l'ancien ministre Gérard Longuet, lui aussi proche de François Fillon, constitue un net échec pour Nicolas Sarkozy qui avait soutenu Jean-Pierre Raffarin.

La composition des groupes (tableau III)

Après inscription des sénateurs dans les groupes, on observe le recul des groupes de gauche Communistes républicains et citoyens (CRC 18 - 3), socialistes (112 - 16) et Rassemblement démocratique social et européen (RDSE 13 - 6) ainsi que la stabilité des écologistes (10) et la progression des groupes de droite et du centre, l'Union centriste (43 + 11) et l'UMP (143 + 11) ainsi que des non-inscrits (9 + 3). Ces évolutions sont la conséquence directe des élections. Perte de 3 sièges par les communistes, de 12 pour le PS auxquels se sont ajoutées des défaites de divers gauches proches du PS. Pour le groupe RDSE, le recul de - 6 s'explique par la perte de 5 sièges par le PRG et d'un siège par le MRC alors que la perte de 2 sièges détenus par des DVG qui ne se représentaient pas (Haute-Garonne et Hérault) est compensée par le gain de 2 sièges : l'ex PRG Yvon Collin dans le Tarn-et-Garonne et Guillaume Arnell à Saint-Martin. La progression des groupes Union centriste et UMP s'explique par les gains de l'UDI et de l'UMP et par l'inscription de 4 divers droites élus le 28 septembre au groupe de l'UC et de 8 à celui de l'UMP. On doit remarquer que les 4 divers gauches anciens socialistes des Bouches-du Rhône et de l'Hérault sont chez des non-inscrits ainsi que les deux FN.

Conséquences politiques

Au total l'UMP et l'UDI sont les principaux vainqueurs, l'UMP car elle consolide sa première place et reprend la présidence, l'UDI grâce à sa forte progression et son incontournable rôle charnière. Ce basculement de la présidence permet également à l'UMP de reprendre au PS une instance de nomination au Conseil Constitutionnel. Les résultats ont provoqué un psychodrame entre le PRG, qui a menacé de quitter le gouvernement, et le pouvoir socialiste. Le Président de la République et le Premier ministre ont dû recevoir ses responsables à plusieurs reprises apaiser la situation. Enfin, l'élection au Sénat de deux députés UMP, François Baroin et Alain Marc, va provoquer des élections législatives

partielles dans la 3^e circonscription de l'Aube (Troyes III et IV) et la 3^e de l'Aveyron (Millau).

Pierre Martin

Ingénieur de recherches CNRS habilité à diriger des recherches, PACTE IEP de Grenoble, chargé de mission à la FNSP.

Tableau I**Résultats en sièges de la série renouvelable en 2014**

| | Sortants | Conservés | Perdus | Gagnés | Total | Evolution |
|-----------|----------|-----------|--------|--------|-------|-----------|
| PC | 5 | 2 | 3 | 0 | 2 | - 3 |
| PS | 60 | 41 | 19 | 7 | 48 | - 12 |
| EELV | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | = |
| PRG | 7 | 2 | 5 | 0 | 2 | - 5 |
| MRC | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | - 1 |
| DVG | 9 | 4 | 5 | 5 | 9 | = |
| MoDem | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | = |
| UDI | 15 | 12 | 3 | 9 | 21 | + 6 |
| UMP | 79 | 64 | 15 | 18 | 82 | + 3 |
| DVD | 3 | 3 | 0 | 10 | 13 | + 10 |
| FN | 0 | 0 | 0 | 2 | 2 | + 2 |
| T. Gauche | 82 | 49 | 33 | 12 | 61 | - 21 |
| T. Droite | 97 | 79 | 18 | 39 | 118 | + 21 |
| Bilan | 179 | 128 | 51 | 51 | 179 | = |

Tableau II**Les résultats en sièges de la gauche selon le mode de scrutin (France métropolitaine)**

| | Groupe I (Majoritaire) | Groupe II (RP) | Groupe III (Maj. puis RP) | Total |
|------------|-----------------------------------|---------------------------|--------------------------------------|--------------|
| Avant 2014 | 31 | 30 | 16 | 77 |
| 2014 | 16 | 24 | 16 | 56 |
| Evolution | -15 | - 6 | = | - 21 |
| % de perte | 48 % | 20 % | 0 % | 27 % |

Tableau III

Effectifs des groupes politiques

| | CRC | SOC | Eco | RDSE | UC | UMP | NI |
|-------|-----|------|-----|------|------|------|-----|
| Avant | 21 | 128 | 10 | 19 | 32 | 132 | 6 |
| Après | 18 | 112 | 10 | 13 | 43 | 143 | 9 |
| Evol. | - 3 | - 16 | = | - 6 | + 11 | + 11 | + 3 |